



LETTRE DE BRICE RABASTE

Maire de Chelles

DÉCEMBRE 2022 - N°15

La « Lettre du Maire », un outil privilégié à la disposition des Chellois pour être informé régulièrement de l'avancement des réalisations de l'équipe municipale.

PLAN D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Conscient des enjeux environnementaux et soucieux de la préservation de nos ressources, nous menons depuis le début du mandat différentes actions pour renforcer la place de la nature en ville et limiter notre consommation énergétique. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nouveau défi. La guerre en Ukraine nous met face à de nouvelles contraintes. Nous devons donc réorienter notre politique énergétique. Le coût de l'énergie flambe, les approvisionnements deviennent difficiles. Il faut prendre des mesures immédiates pour passer l'hiver et envisager de vivre différemment à plus long terme.

La situation actuelle nous conduit à présenter un plan d'économies d'énergie pour répondre aux enjeux du moment. Ce souci de modération énergétique se poursuivra tout au long du mandat. Rénovation thermique,

développement de la smart city, généralisation de l'éclairage LED, baisse des températures dans les bâtiments administratifs de la municipalité, développement de la géothermie, remplacement des véhicules municipaux par des véhicules alimentés en Gaz Naturel Véhicule (GNV), éco-gestes et sensibilisation, notre action est soutenue et se déploie en harmonie avec notre Grand Plan Chelles Nature 2030.

Tous ensemble, en se mobilisant, chacun en fonction de son mode de vie, nous pouvons trouver des solutions immédiates et plus généralement faire évoluer notre comportement pour une meilleure sobriété énergétique. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous invite à découvrir les actions mises en place à court et moyen termes.

“ Ce souci de modération énergétique se poursuivra tout au long du mandat “

Bien à vous,

Brice Rabaste,
Maire de Chelles



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Le secteur du bâtiment est un domaine clé dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il représente 44% de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3%). (Données du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)

• RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2014, de nombreuses actions ont déjà été menées en termes d'isolation des bâtiments, de modernisation des chaufferies ou de l'éclairage public. De grands projets pour réduire les consommations énergétiques et améliorer les conditions de vies des résidents sont en cours avec notamment la **rénovation thermique de logements** (cité Cheminote, résidence Gambetta, résidences Argonne et Grande Prairie, résidence Saint-Hubert et résidence Mont-Chalâts).

Concernant les bâtiments communaux, **l'efficacité énergétique est systématiquement recherchée**, permettant des gains de gestion.

Cela a été le cas notamment dans le cadre de la **reconstruction du gymnase de la Noue Brossard** (gymnase baptisé Marie-Amélie Le Fur) et de **l'école des Aulnes**, avec la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur et **la construction du nouveau gymnase Alice Milliat**.

De plus, chaque année, **un programme de travaux permet le remplacement d'anciennes menuiseries** à simple vitrage, par des nouvelles équipées de double vitrage, ou **l'amélioration de l'isolation de bâtiments par la réfection de toitures**.

• LIMITATION DES TEMPÉRATURES

- **Sites administratifs** : Dans les bureaux de l'Hôtel de Ville et du Centre Technique Municipal, **la température de consigne est portée à 18 degrés**. Réduire de 1 degré la température permettra **d'économiser 7% sur les consommations**.
- **Bâtiments sportifs** : Dans les gymnases accueillant des activités sportives dynamiques, **la température de consigne est baissée à 15 degrés**.
- **Sites culturels** : Le chauffage est programmé en fonction des horaires d'ouverture.
- **Écoles et crèches** : La température est **maintenue à 21 degrés** compte tenu de l'âge des enfants accueillis. La météo particulièrement clémente cette année a permis une relance du chauffage dans les écoles à compter du 7 novembre.





• LE RÉSEAU DE GÉOTHERMIE

La Ville de Chelles a également pour objectif **d'augmenter le nombre de bâtiments communaux et de logements raccordés au réseau de géothermie** pour limiter l'impact à venir de l'évolution des coûts de l'énergie fossile. En effet, le mix énergétique lié à la géothermie comporte plus de **50% d'énergie primaire renouvelable**. Aujourd'hui, **18 sites communaux et 6 922 équivalents logements**

y sont déjà raccordés. Tous les bâtiments dernièrement construits y sont également reliés : **le groupe scolaire Jules Verne, le collège Simone Veil et le gymnase Alice Milliat**. Dans le cadre des travaux d'extension de l'école Lise London et suite aux travaux de déploiement du réseau qui sera réalisé, l'école sera raccordée à la géothermie. Actuellement, le bâtiment est chauffé via l'énergie gaz.

LE DÉCRET TERTIAIRE

Depuis 1990, la consommation énergétique des bâtiments tertiaires a augmenté de 29% et représente aujourd'hui un tiers des consommations énergétiques. Le décret tertiaire, mis en place dans le cadre de la loi de transition énergétique, est issu de ce constat.

À ce jour, seuls les bâtiments de plus de 1000 m² sont concernés. Sont exclus les bâtiments destinés au culte et les bâtiments d'activités opérationnelles à des fins de défense, sécurité civile ou sécurité intérieure du territoire. Dans le cadre de ce décret, les bâtiments tertiaires réduiront leurs consommations d'énergie de -40% d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050. Conformément à la réglementation, la Ville aura fait procéder d'ici fin 2022 à l'identification des sites concernés et à l'inventaire de leurs consommations.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

• LE DÉPLOIEMENT DES LED

Moins énergivores et tout aussi lumineuses, les lampes à basse consommation énergétique plus connues sous le nom de **LED ou diodes électroluminescentes** sont **progressivement déployées** dans nos structures municipales ainsi que dans l'espace public. Ainsi, tous nos gymnases à une exception près, ainsi que l'ensemble des rues du quartier des Coudreaux, l'avenue du Général de Gaulle, les deux premiers tronçons rénovés de l'avenue des Sciences sont d'ores et déjà équipés de ce dispositif. Dans les mois à venir, leur déploiement se poursuivra.

- **Bâtiments publics et administratifs :** Progressivement l'éclairage LED est généralisé sur **l'ensemble de nos bâtiments publics**, en particulier dans les parties communes de nos locaux administratifs **intégrant un système de détection de présence et d'éclairage automatique.**
- **Espaces publics :** Modernisation de l'éclairage public en remplaçant l'intégralité de nos points lumineux d'éclairage public par de l'éclairage LED. **L'économie d'énergie** attendue du fait du remplacement d'une lampe traditionnelle au sodium, fluo ou mercure par des LED est **d'au moins 50%**. La mise en place d'une télégestion permettant des réduits d'éclairage à certaines périodes et sur certains secteurs portera les **économies d'énergie entre 60% et 80%**.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Depuis plusieurs années déjà, la Ville s'illumine pour les fêtes de fin d'année grâce à des décors lumineux, ampoules et guirlandes à LED. Pour contribuer à l'effort de sobriété énergétique tout en conservant l'esprit de Noël plusieurs mesures ont été prises avec une période d'illuminations raccourcie et des horaires d'allumage réduits. Le nombre d'illuminations présentes sur la Ville a également été réduit.



• UN ÉCLAIRAGE PLUS ADAPTÉ

Pour des raisons de sécurité un éclairage minimum sera conservé. Néanmoins, dans le cadre du passage en LED et de la mise en place d'une centrale de télégestion, une régulation intégrant **des réduits d'intensité lumineuse ciblés** sera possible. Cette régulation permettra **d'optimiser les dépenses énergétiques tout en garantissant la sécu-**

rité des espaces publics. Ainsi, il est prévu un abaissement de l'éclairage **de 50 à 80% aux heures creuses de la nuit entre 22h et 5h** en fonction des rues (voies principales, voies secondaires, zones commerçantes, gares, etc.) et un possible **allumage sur détection dans les parcs et jardins favorisant ainsi la vie de la faune et de la flore.**



SOBRIÉTÉ CARBONE



La Ville de Chelles a procédé depuis quelques années au **remplacement des véhicules municipaux anciens par 39 véhicules alimentés en Gaz Naturel Véhicule (GNV)**. C'est notamment le cas du **nouveau véhicule de transport à la demande** destiné à nos seniors et qui a été mis en circulation en octobre 2021.

Enfin, pour lutter contre l'augmentation des prix des carburants, la commune effectuera **le passage de 34 véhicules essence en carburation éthanol**. Cela permettra de **diviser par deux l'émission des gaz à effet de serre (CO2) et le coût du carburant**.



SOBRIÉTÉ INFORMATIQUE



Les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, téléphones, etc.) représentent **21% de la consommation d'électricité d'une entreprise de bureau**. 75% des consommations du matériel informatique ont lieu en période d'inactivité (source ADEME). Pour éviter le gaspillage, la Ville a mis en place des actions :

- **Mise en veille des écrans** après 5 minutes d'inactivité et mise en veille prolongée des ordinateurs après 15 minutes d'inactivité.
- **Extinction de tous les ordinateurs** automatiquement chaque jour à partir de 17h00 dès 15 minutes d'inactivité.
- **Achat uniquement d'imprimantes à jet d'encre professionnelle** consommant 90% en moins d'énergie électrique qu'une imprimante classique laser et mutualisation des imprimantes de l'ensemble des services dans les parties communes de nos locaux administratifs.

LES ÉCO-GESTES *Je fais ma part...*



La Municipalité a récemment acquis **deux vélos électriques** afin que les agents puissent les utiliser pour leurs **déplacements professionnels**. Une **plateforme de covoiturage** a également été mise en place pour que les agents puissent partager les frais et limiter leur impact sur l'environnement.





SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE

Parce que **les jeunes sont les acteurs du monde de demain**, la sensibilisation auprès d'eux est primordiale. Des ateliers de sensibilisation seront organisés dans les écoles et centre de loisirs. Les enfants du CME produiront **un dépliant intégrant des conseils pour diminuer plus concrètement leur consommation énergétique au quotidien**. Dans le même temps, nous continuerons d'encourager les initiatives dans ce domaine.

WWW.CHELLES.FR

